

République française - Département du Tarn
**Extrait des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavour**

Nombre de membres	Séance du mardi 21 janvier 2025
<p><u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 8 <u>Votants</u> : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 13 janvier 2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un janvier à 20 heures 30</p> <p>le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Madame Nathalie CAUWET, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Francis BACCHIN</p> <p><u>Représentés</u> : Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS par Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Benoît COLAS</p> <p><u>Absent</u> : Monsieur Xavier BOULARD</p> <p><u>Excusés</u> : Madame Pascale GOMBAULT, Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ, Madame Adeline MOULIS</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Madame Sylvie RAYSSEGUIER</p>
<p>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 23/01/2025 et publication le 23/01/2025</p>	

Délibération n° DE_02_2025

Objet :

Budget Commune - Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025

M. le Maire informe l'assemblée qu'il peut être amené à mandater des dépenses d'investissement avant l'approbation du budget primitif 2025 de la Commune.

Le conseil municipal doit l'habiliter à mandater ces dépenses pour le bon fonctionnement de la collectivité.

Il rappelle que les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le quart des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du budget.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DE-21-2024 du 2 avril 2024 approuvant le BP 2024 de la Commune et les décisions modificatives de l'année 2024 ;
- Vu la délibération n° DE-49-2021 du 22 septembre 2021 portant adoption de la norme comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Vu l'exposé de M. le Maire ;
- Considérant que des factures d'investissement doivent être mandatées avant l'approbation du budget primitif 2025 de la Commune ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 10 voix

- Décide d'autoriser M. le Maire à mandater des dépenses d'investissement avant l'approbation du budget primitif 2025 de la Commune dans la limite du quart des dépenses d'investissement prévues dans le budget primitif 2024 de la Commune comme suit :

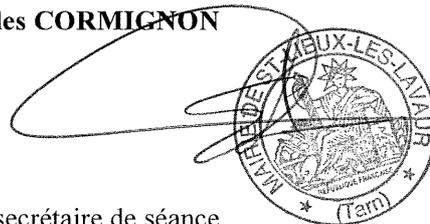
n° opération article	Libellé	BP 2024	DM 2024	RAR 2024	TOTAL CREDITS	Montant autorisé à mandater avant vote BP 2025
126	matériel bureautique et mobilier					
2183	Matériel informatique	1 500,00	550		2 050,00	512,5
2184	Matériel informatique	0	810		810	202,5
127	matériel et outillage					
2158	Autres installation, matériel, outillage techniques	3 000,00		220,00	2 780,00	695
131	bibliothèque municipale					
2184	Matériel de bureau et mobilier	1 500,00			1 500,00	375,00
170	fossés					
2112	Terrains de voirie	10 000,00	-8 160,00		1 840,00	460
171	dénomination routes et rues					
2152	Installations de voirie	600			600	150,00
177	Matériel outillage voirie					
2157	Matériel et outillage technique	2 000,00			2 000,00	500
195	Eclairage public et tel en boyer					
212	Agencements et aménagements de terrains	25 416,60		23 635,59	1 781,01	445,25
196	Rénovation bâtiments-Nouvelle mairie					
231	Immobilisations corporelles en cours	1 090 330,40	- 1000,00	198 461,15	890 869,25	222 717,31
200	Plantation d'arbres					
212	Agencement et aménagements de terrain	1 120,00			1 120,00	280
203	Boulodrome					
2138	Autres constructions	8 000,00			8 000,00	2 000,00
205	Achat terrain de foot					
2111	Terrains nus	51 620,00			51 620,00	12 905,00
208	PLU révision n° 1					
202	Frais réalisation documents urbanisme	11 369,64			11 369,64	2 842,41

213	Rénovation bâtiment école					
2135	Installations générales, agencements	1 500,00		1 500,00	375	
215	Aménagement extérieur salle municipale					
2135	Installations générales, agencements	6 060,00		6 060,00	1 515,00	
216	Illuminations de Noël					
2135	Installations générales, agencements	2 000,00		2 000,00	500	
217	Viaduc de Salles					
2158	Autres installations, matériel, outillage technique	35 000,00	3 000,00	38 000,00	9 500,00	
238	Avances commandes immobilisations corporelles	55 000,00		55 000,00	13 750,00	
218	Voirie 2024					
2152	Installations de voirie	30 000,00	3 600,00	33 600,00	8 400,00	
219	Sécurité routière 2024					
2152	Installations de voirie	25 000,00	3 200,00	28 200,00	7 050,00	
220	Aménagement des locaux commerciaux					
2152	Installations de voirie	50 000,00	43 000,00	28 788,96	64 211,04	16 052,76
221	Achat camion					
2182	Matériel de transport	20 000,00		20 000,00	5 000,00	
224	Puits					
2135	Installations générales, agencements	2 000,00		2 000,00	500	

- Habilité M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jours, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance
Sylvie RAYSSEGUIER

